

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 5 mai 2014, à compter de 21 h 15, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : Mme Michelle Payette      M. Philippe St-Jacques  
                         M. Conrad Hubert                      M. Roger Pilon  
                         M. Marcel Lafontaine                  M. Alain Patry

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2014-RAG-5183

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en reportant à la prochaine réunion les points 3.3 Plan de sécurité civile et 3.16 Projet de règlement pour les fermettes et avec les ajouts suivants :

#### **6. Varia**

- 6.1 Adjudication du financement du prêt #143
- 6.2 Pacte rural
- 6.3 Invitation à deux tournois de golf

Adoptée.

2014-RAG-5184

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014 tel que présenté.

Adoptée.

2014-RAG-5185

#### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE**

Le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 23 832.21 \$ et la liste des comptes payés au montant de 12 416.92 \$ telle que présentée.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des argents reçus**

Présentation de la liste des argents reçus au 5 mai 2014 au montant de 21 389.69 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 5 mai 2014**

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 368 546.95 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 4 488.98 \$.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Conciliation bancaire**

Présentation de la conciliation bancaire en date du 30 avril 2014.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **État de revenus et dépenses**

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour avril 2014 tel que présenté à la date de l'assemblée.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rapport des permis émis**

La directrice présente au conseil le rapport des permis émis pour avril 2014.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Formation rôles et responsabilités des élus et des DG**

La directrice présente au conseil une invitation à participer à la formation des rôles et responsabilités des élus et des DG par la municipalité de Lac Ste-Marie. Les frais sont de l'ordre de 278 \$ par participant. Le conseil ne désire pas y participer.

## **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Rencontre avec le conseil de Montcerf-Lytton**

La mairesse mentionne au conseil que suite à une discussion avec le maire de Montcerf-Lytton, celui-ci aimerait savoir si le conseil de Bois-Franc est intéressé à une rencontre avec le conseil de Montcerf-Lytton afin de discuter d'une possible fusion dans un futur rapproché. Le conseil de Bois-Franc est d'accord pour rencontrer le conseil de Montcerf-Lytton et demande à la directrice de les

contacter pour fixer une date. Celle-ci reviendra avec une date à la prochaine réunion.

2014-RAG-5186 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE notre contrat de déneigement se termine au 30 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'aller en appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux et que la durée du contrat soit de 5 ans. Il est aussi résolu de publier cet appel d'offres sur le site SEAO Constructo.

Adoptée.

2014-RAG-5187 **DON POUR LE RELAIS POUR LA VIE**

La conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 25 \$ pour le Relais pour la vie à toutes les personnes qui participent à ce relais à Bois-Franc jusqu'à concurrence de 200 \$ maximum.

Adoptée.

**Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5188 **ENTRÉE NON REFAITE SUITE À LA RÉFECTION DU CHEMIN PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT QUE lors de la réfection du chemin Parc Industriel l'entrée sur le terrain de M. Sylvain Bonenfant a été défaite et n'a pas été refaite par la suite;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réfection d'un chemin municipal, si une entrée doit être défaite afin d'effectuer les travaux, la municipalité se doit de refaire cette entrée;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée qui était présente n'avait pas de ponceau;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu de fournir à M. Bonenfant le ponceau afin qu'il puisse refaire son entrée à moindre coût et ainsi compenser pour celle qui a été défaite.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

### **Lettre reçue de Me Jean Trépanier**

La directrice présente au conseil une lettre reçue de Me Jean Trépanier. Dans cette lettre, M. Trépanier résume les avantages de transiger avec la Cour du Québec, chambre pénale, district de Labelle et présente aussi les avantages de travailler avec un avocat local. Le conseil demande à la directrice de répondre à M. Trépanier afin de lui mentionner que tous les élus ont pris connaissance de son envoi.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Journées de la culture**

La directrice présente au conseil une invitation à participer aux 18<sup>ème</sup> Journées de la culture. Le conseil ne désire pas y participer cette année.

2014-RAG-5189

### **COMPTE SURPLUS AFFECTÉ AUX LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE ce compte a été créé afin d'y mettre les fonds amassés lors de levée de fonds pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Annie Pelletier doit mettre ces fonds dans un compte à part afin qu'il ne soit utilisé que pour les loisirs;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à affecter directement dans ce compte les argents amassés lors de levée de fonds pour les loisirs.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Meubles en surplus**

La directrice mentionne au conseil que certaines personnes se sont manifestées afin de faire l'achat de certains meubles qui ont été légués au comité des loisirs et au club de l'amitié de Bois-Franc. Le conseil ne désire pas vendre de meuble pour l'instant puisque rien n'a été décidé concernant le local à louer et il est possible que ces meubles servent dans le futur.

2014-RAG-5190

### **DOSSIERS URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons plus aucun moyen de joindre la propriétaire du 463, Route 105;

CONSIDÉRANT QUE cette demeure est située près d'une école et d'une église et que suite à l'incendie, ce bâtiment est maintenant dangereux pour toutes personnes qui y entrerait;

CONSIDÉRANT QUE si nous ne réussissons pas à joindre la propriétaire il faudra agir en conséquence afin de faire avancer le dossier;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de

mandater un évaluateur agréé pour avoir la valeur de la résidence avant et après l'incendie dans le but de savoir si le bâtiment (résidence) a perdu plus de la moitié de sa valeur inscrite au rôle d'évaluation et de mandater aussi un entrepreneur licencié pour faire une inspection dudit bâtiment avec l'assistance de la sûreté du Québec dans le but d'avoir une estimation des coûts de rénovation ou de reconstruction pour voir la différence entre les coûts de rénovation/reconstruction ou de démolir. Il est aussi résolu de transférer ce dossier à l'avocat dans le but de régulariser le dossier.

Adoptée.

2014-RAG-5191

**RÉSOLUTION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL**

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

CONSIDÉRANT QU'EN 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'EN juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10.52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

CONSIDÉRANT QUE, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317.4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

CONSIDÉRANT QUE, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

CONSIDÉRANT le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu de demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013 et de transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes :

- monsieur Philippe Couillard, chef du Parti Libéral et premier ministre du Québec
- ministre des Finances du Québec
- ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- au chef du Parti québécois et chef de l'opposition officielle
- Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition
- monsieur Éric Forest, président de l'Union des municipalités du Québec
- Monsieur Richard Ledoux, président de la Fédération Québécoise des municipalités.

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Visite des domiciles pour les avertisseurs de fumée**

La directrice mentionne au conseil que M. Sylvain Pépin nous a offert ses services pour les visites mentionnées en titre puisqu'elles doivent être faites par un pompier. Le conseil préfère vérifier les tarifs des gens qui sont pompiers et qui habitent Bois-Franc avant de prendre une décision.

2014-RAG-5192

##### **CAMP DE JOUR AVEC LA MAISON DE LA FAMILLE**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quelques demandes concernant le camp de jour de la maison de la famille afin que nous y adhérons;

CONSIDÉRANT QUE puisque nous sommes trop tard dans l'année nous ne pourrions pas avoir accès à la subvention qu'ils reçoivent et que dans ce cas les coûts seraient beaucoup trop élevés;

CONSIDÉRANT QU'aucun montant n'a été budgété pour cette dépense et que nous n'avons aucune idée de la quantité d'enfants qui s'inscriront cet été et que dans ce cas il n'y a aucun moyen de contrôler la dépense;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Alain Patry, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de rembourser un montant de 100 \$ par enfant pour l'été avec une preuve d'inscription pour cette année et un suivi sera fait pour l'an prochain.

Adoptée.

#### **Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

---

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5193

**BAIL POUR LA VILLE DE GRACEFIELD À DES FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le comité Multiressources désire obtenir les commentaires et/ou objections des conseils municipaux concernant un bail pour un des terrains qui sont inclus dans les TPI;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci demandent un bail afin de pouvoir y installer une quarantaine de bacs de récupération sur roues;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de répondre à la MRC que le conseil de Bois-Franc ne voit aucune objection à ce que la ville de Gracefield obtienne un bail pour y installer leurs bacs roulants.

Adoptée.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Entrées problématiques du chemin Payette (2)**

La directrice mentionne au conseil que l'entrée de M. Morin doit être améliorée puisqu'il avait été décidé de le faire l'an passé, mais par manque de temps elle ne s'est pas faite. La directrice mentionne aussi au conseil qu'une deuxième citoyenne située près de M. Morin a aussi un problème d'entrée suite à la réfection du chemin et que cette citoyenne aimerait aussi une amélioration de son entrée. Les conseillers responsables de la voirie iront voir sur le terrain et nous reviendrons à la prochaine réunion.

**NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

**Crédit reçu pour le hockey**

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu le crédit pour l'enfant qui était inscrit au hockey sous notre nom de municipalité alors qu'il n'habite plus ici depuis longtemps.

2014-RAG-5194

**ADJUDICATION DU FINANCEMENT DU PRÊT #143**

Il est proposé par la conseillère Michelle Payette, appuyé par le conseiller Conrad Hubert et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Bois-Franc accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau (seul soumissionnaire) pour son refinancement du 2 juin 2014 au montant de 66 300 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 143, au pair, et sur la dernière série de cinq (5) ans suite à la décision du

conseil de Bois-Franc de raccourcir le terme de l'emprunt de (5) ans et payable comme suit :

12 100 \$	4.43 %	2 juin 2015
12 700 \$	4.43 %	2 juin 2016
13 200 \$	4.43 %	2 juin 2017
13 800 \$	4.43 %	2 juin 2018
14 500 \$	4.43 %	2 juin 2019

QUE les billets ou documents soient signés par la mairesse Julie Jolivette et la directrice générale Annie Pelletier;

QU'ILS soient datés du 2 juin 2014;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Pacte rural**

La directrice mentionne au conseil que l'ancien maire Armand Hubert lui a remis le projet qui avait déjà été déposé dans les années passées dans le cadre du Pacte rural, mais qui n'avait pas été accepté à ce moment. Elle mentionne aussi que suite à la prise d'informations avec Armand Hubert, celui-ci c'est informé et le projet est admissible. Nous en profiterons pour faire des ajouts au premier projet et dès que le programme sera ouvert, nous déposerons un nouveau projet pour le parc Morin et des ajouts dans les autres parcs.

#### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

##### **Invitations à deux tournois de golf**

La directrice présente au conseil deux invitations à des tournois de golf. La première venant de M. Laurent Fortin maire de Blue Sea pour son 8e tournoi de golf annuel et l'autre invitation est un tournoi afin d'amasser des fonds afin de permettre l'achat d'instruments de musique aux élèves de l'école de Gracefield. Le conseil ne désire pas y participer.

2014-RAG-5195

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Julie Jolivette, mairesse

\_\_\_\_\_  
Annie Pelletier, directrice générale